

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni le 19 novembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :**

52

**Présents :**

21

**Votants :**

51

**Secrétaire de séance :**

Denis BARGUIL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle BROCHU, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Franck BERTHET (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Robert RAOUL (SCAER), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques LE DOZE (MOELAN)  
Daniel HANOCQ (LE TREVoux) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux)  
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux)  
Franck BERTHET (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)  
Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)  
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)  
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-192

**VIE COURANTE****9- EAU**

---

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Riec-sur-Belon et Quimperlé Communauté pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales à Riec-sur-Belon (annexe)**

---

Dans le cadre de la construction du lotissement de Coat-Pin sous maîtrise d'ouvrage communale, il est nécessaire de poser un réseau d'eaux pluviales sur une longueur de 116 mètres entre la sortie du lotissement et la rue des deux rivières.

Le montant de ces travaux est de 20 460 €HT auxquels s'ajoute le montant de TVA correspondant.

Quimperlé Communauté réalise des travaux de pose d'un réseau d'assainissement au même endroit.

Il est proposé que la ville de Riec-sur-Bélon délègue à Quimperlé Communauté la réalisation de ce réseau d'eaux pluviales. Quimperlé Communauté facturera ensuite 20 460 €HT et le montant de la TVA correspondante à la ville de Riec-sur-Bélon.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre Quimperlé Communauté et la ville de Riec-sur-Belon ;
- AUTORISER le Président à la signer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre Quimperlé Communauté et la ville de Riec-sur-Belon ;
- AUTORISE le Président à la signer.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

**POSE D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES EN SORTIE DU FUTUR LOTISSEMENT  
COMMUNAL DE COAT-PIN**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**VILLE DE RIEC-SUR-BELON** dont la mairie est située au 4 rue François Cadoret 29 340 Riec-sur-Belon, représentée par Sébastien MIOSSEC, maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du ..... 2020,

ET

**QUIMPERLE COMMUNAUTE** dont le siège est situé au 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 23 394 Quimperlé Cedex, représenté par Sébastien MIOSSEC, président de la communauté d'agglomération, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire du ..... 2020.

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :**

Dans le cadre de la construction du lotissement de Coat-Pin sous maîtrise d'ouvrage communale, il est nécessaire de poser un réseau d'eaux pluviales entre la sortie du lotissement et la rue des deux rivières.

Considérant que QUIMPERLE COMMUNAUTE réalise des travaux de pose d'un réseau eaux usées au même endroit, il est opportun que QUIMPERLE COMMUNAUTE pose en même temps le réseau d'eaux pluviales pour le compte du lotissement communal.

Le montant de ces travaux est de 20 460 €HT auxquels s'ajoute le montant de TVA correspondant.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1**

La ville de RIEC-SUR-BELON délègue à QUIMPERLE COMMUNAUTE la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales en béton de diamètre 400 mm sur une longueur de 116 mètres entre la sortie du futur lotissement communal et la rue des deux rivières.

## **ARTICLE 2**

En contrepartie des dépenses réalisées, QUIMPERLE COMMUNAUTE facturera à la ville de RIEC-SUR-BELON, sur le budget du lotissement, les travaux réalisés, soit 20 460 €HT auxquels s'ajoute le montant de TVA correspondant.

***Fait en deux exemplaires originaux, à***

***Le***

**Pour la ville de RIEC-SUR-BELON,**  
Le maire

**Pour QUIMPERLE COMMUNAUTE,**  
Le président,